

Service de la sécurité civile et militaire Château de Morges et ses Musées Rue du Château 1 1110 Morges

Demande d'utilisation Contrat de location des installations Château de Morges et ses Musées

Préambule

Compte tenu de la multitude de locataires possibles, le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) donnera une priorité selon l'ordre suivant :

- a. SSCM
- b. Services de l'Etat de Vaud
- c. Locataires du site de Morges (div ter 1, br méc 1)
- d. Services communaux
- e. Partenaire de la Protection de la population (y compris polices municipales)
- f. Sociétés militaires
- g. Privés

Bénéficiaire (Nom du service ou de l'entreprise, adresse et localité) : Personne de contact : Nom: Prénom: Adresse: NP et localité : Tél.: Tél. mobile : E-mail: Adresse de facturation : Genre de manifestation : Dates souhaitées : du: au Horaire: à Nombre de personnes : Reconnaissance à prévue le :

LOCAUX ET INSTALLATIONS – MORGES

Locaux à disposition		Equipement	Quantités / réservation
Cour d'Honneur (extérieur) Max 250 personnes		Tables, micros, podium	
Salle Champoud Max 100 personnes		Chaises, tables, micros, podium	
Salles de l'Artillerie Max 250 personnes		Pas d'équipement	
Jardins du Château (extér <u>Surfaces goudronnées u</u>		Pas d'équipement	
Désirez-vous une disposition p	particulière dans la	a ou les salles ?	
En U	En	carré	
En L			
Nbre de place			
Remarque :			
Merci de préciser tout autr logistiques) :	e souhait de di	sposition (selon possibilité	és techniques et
Proposition de Traiteurs :	Tél : 021 801 21 Mail :	14 44 <mark>ureau.ch</mark> Fornerod – L'Arlequin – Moi 1 24 Fax : 021 801 21 30 Iuller – Club Nautique – Mor	-

Choix libre par le locataire.

Tarifs: Se référer aux tarifs de location annexés à la directive de mise à disposition des infrastructures du SSCM consultables sur vd.ch/sscm. Les frais de surveillance seront refacturés aux locataires, y compris les services de l'Etat, pour toute occupation des locaux en dehors des horaires

Pas de places de parc à disposition. Utiliser les parkings publics. Véhicules :

Le covoiturage est vivement recommandé. En cas de stationnement illicite, une dénonciation sera faite aux autorités compétentes pour application de

sanction.

d'ouverture.

Fumée : Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux du Château.

Un endroit fumeur se trouve dans la cour intérieure et les jardins.

En signant ce formulaire, le locataire atteste en avoir pris connaissance et en accepter les termes. La directive de mise à disposition des infrastructures du SSCM, ainsi que la liste des tarifs de location font partie intégrante au présent formulaire.

,	•
Lu et approuvé :	
Lieu & date :	Timbre & signature :
La demande est à retourner dûmer	nt remplie, datée et signée.
	riendra par courrier électronique après réception de votre ctures du Château de Morges et ses musées.
<u>Décision</u> :	
Salle(s) attribuée(s) (complété par SSCM)	
Confirmation de réservation envoye	ée le :
par :	